



Conseil d'administration du 1^{er} octobre 2025

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 30

Membres ayant donné mandat : 3

Nombre de voix : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20250116

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX
POUR LA RENOVATION DES BUREAUX DU VILLARET**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 17 septembre 2025, s'est réuni le 1^{er} octobre 2025 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : M. Daniel BARBERIO, M. Denis BERTRAND, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Didier COUDERC, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Jérôme DUMONT, Mme Marguerite DELAVAL, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Carole DRUCKER-GODARD représentée par M. Alexandre MONNERET, Mme Mariette EMILE, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, Mme Christine LACOSTE, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représentée par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Michèle MANOA, M. Jean-François MAURIN, M. Stéphan MAURIN, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, Mme Line ROUSTAN, M. Laurent SUAOU, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL à M. Stéphan MAURIN, Mme Sylvie ROBERT à M. Arnaud COLLIN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Ne prenant pas part au vote pour ce point à l'ordre du jour : M. Laurent BERNARD.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R331-23 et 34,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération n°20220138 du conseil d'administration du 23 juin 2022 approuvant le document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu l'avis d'appel à la concurrence déposé sur les sites des marchés publics de l'État, de la Lozère Nouvelle, de Midi Libre et du Parc national des Cévennes,

Vu les offres réceptionnées avant la date limite de réception des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- d'attribuer le marché aux prestataires proposés par l'établissement pour chacun des lots comme suit :

Lot	Désignation	Montant Tranche ferme	Attribution / Infructuosité
1	Gros œuvre – Maçonnerie	36 753,86 € HT 44 104,63 € TTC	SOGEBAT
2	Charpente bois	26 411,31 € HT 31 693,57 € TTC	MIRMAN
3	Couverture	22 379,80 € HT 26 855,76 € TTC	TINEL
5	Doublages – cloisons – plafonds	10 916,85 € HT 13 100,22 € TTC	SARL DOS SANTOS BARROSO
6	Carrelage	2 294,75 € HT 2 753,70 € TTC	NG LES CHAPES D'OLT
7	Peintures	12 255,18 € HT 14 706,22 € TTC	BREYSSE
9	Chauffage – plomberie – sanitaire - ventilation	12 352 € HT 14 822,24 € TTC	ARMAND

- de prononcer la procédure de passation INFRUCTUEUSE pour les lots 4 et 8,
- de confier les lots 4 et 8 respectivement aux entreprises MIRMAM et NUNES, dans le cadre de l'article R.2122-2 du code de la commande publique et suite à une procédure conforme au règlement intérieur de l'établissement, pour les montants suivants :

4	Menuiseries extérieures et intérieures	34 425,49 € HT 41 310,59 € TTC	MIRMAM
8	Électricité	10 539 € HT 12 646,8 € TTC	NUNES

Soit un total de 168 247,24 € HT / 201 896,69 € TTC

- d'autoriser le directeur à signer chacun des lots du marché ainsi que toutes pièces nécessaires au déroulement de ces prestations,

Le directeur,

Vincent CLIGNIEZ



Le président du conseil d'administration,

Stéphan MAURIN